

L'an deux mille vingt, le lundi 3 février 2020, le comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche s'est réuni à PONT PEAN dans les locaux de la mairie de PONT PEAN - 2 Avenue du Chemin Vert 35131 - PONT PEAN – sous la présidence de Monsieur Michel DEMOLDER, Président.

**La séance s'est déroulée de 17h00 à 18h30.**

Date de la 1 <sup>ère</sup> convocation :	14/01/2020
Date de la 2 <sup>ème</sup> convocation	31/01/2020
Nombre de membres en exercice	60
Nombre de membres présents	7
Nombre de votants :	7

Quorum non nécessaire car 2<sup>ème</sup> convocation

Étaient présents :

- Communauté de Commune du Pays de Craon  
Monsieur CHAUVEL Xavier
- Roche aux fées communauté :  
Monsieur GESLIN Joseph
- Rennes Métropole :  
Mme LAVERGNE Michelle - Monsieur Marchand- Mme LOUAPRE – Monsieur DEMOLDER
- Pays de Chateaugiron Communauté  
Monsieur LOIZANCE

Étaient Excusés :

- Pays de Chateaugiron Communauté  
Madame DEPORT – Monsieur PRODHOMME
- Rennes Métropole  
Monsieur HERVE, Monsieur DESMONS, Monsieur FOULON, Monsieur NADESAN

### ORDRE DU JOUR

- 1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 8 octobre 2019
- 2 LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - ROB
- 3 PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)
- 4 INFORMATIONS ET DIVERS
  - Fin du conventionnement avec la FDGEDON
  - Point sur la GEMAPI : projet de fusion
- 5 DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

## **1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 8 octobre 2019**

**Il a été demandé aux membres du comité syndical de délibérer pour approuver le compte rendu du dernier comité syndical.**

**Aucune remarque n'a été formulée, le compte rendu du comité syndical du 8 octobre 2019 a été approuvé à l'unanimité.**

## **2 LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - ROB**

**Le rapport du débat d'orientations budgétaires a été présenté par M. DEMOLDER.**

*Un point a été fait sur les projets de fusion en introduction.*

- *Il revient sur les contraintes budgétaires et la nécessité d'augmenter les participations, telle que les EPCI l'ont accepté au moment de la construction du CTBV.*

*M. GESLIN ajoute que la question est aussi de savoir quel sera le financement dans 6 ans avec ou pas l'instauration de la taxe GEMAPI.*

*M. DEMOLDER rappelle que les retards de paiement Breizh Bocage sur l'année 2018-2019, nécessite de recourir à la ligne de trésorerie afin de pouvoir financer les travaux.*

*Il y a une nécessité de voir si d'autres modes de financement sont possibles.*

- *Retour sur la situation internationale et locale*

*M. DEMOLDER a présenté les éléments tels que défini au ROB transmis pour la séance.*

- *Point sur le contexte local.*

*M. DEMOLDER présente les éléments suivants :*

- *Un CTBV 2 fois 3 ans...*
- *La mise en œuvre de la ZSCE et son financement*
- *Un contexte où les aides financières diminuent.*

*M. DEMOLDER rappelle que les MOA sont accompagnées à hauteur de 10% par le SMBV Seiche, c'est le seul syndicat de bassin versant à le faire. Par contre, il précise que dans le cadre de l'arrêté ZSCE les agriculteurs n'auront rien à payer*

*M. DEMOLDER explique que le prévisionnel de 707 698 euros devrait être augmenté sous réserve de crédits nouveaux pour les plantations bocagères. Le syndicat va voir la possibilité de trouver de nouveaux financements pour les aménagements de la ZSCE avec l'AELB et l'Etat.*

*M. DEMOLDER indique que Rennes Métropole va compenser une restauration de zone humide sur la masse d'eau du Tellé dans le cadre des mesures compensatoires sur le secteur de la Janais.*

*Concernant le suivi qualité de l'eau, le syndicat a cherché à faire des économies sur les pesticides sur le suivi des pesticides sans perdre en qualité.*

*M. GESLIN rappelle l'importance du rôle du Syndicat de la Seiche. Il faut communiquer sur le travail fait. Car certains élus font le raccourci suivant : La qualité de l'eau est mauvaise et ne s'améliore pas DONC les actions du syndicat ne servent à rien ! il ajoute aussi, que les conditions météorologiques de cette année laisse à penser que les suivis de la qualité de l'eau ne seront pas forcément bons...*

*Mme LAVERGNE insiste que le fait qu'il faut encourager à faire plus sur les milieux aquatiques et pour ce faire, embaucher un technicien de rivière en plus.*

*M. DEMOLDER a présenté également la possibilité de la mise en place des PSE.*

*M. DEMOLDER informe l'assemblée que suite à un rendez-vous avec la trésorière, il est prévu d'étudier la possibilité de construire le BP2020 en intégrant un compte de tiers dans la mesure où les travaux*

*portés par le Syndicat figurant à ce jour à la section d'investissement ne constituent pas un bien propre de la collectivité et ne doivent pas figurer à l'actif.*

*M. DEMOLDER ajoute que le Président de l'association au « Eau fil de l'Yaigne » et M. PRODHOMME élu de Domloup ont sollicité à nouveau le Syndicat pour obtenir une subvention de 500 euros pour 2020.*

*M. DEMOLDER rappelle que le syndicat de la Seiche a pu aider deux années de suite l'association car les élus avaient jugé opportun de soutenir la dynamique engagée sur la commune de Domloup pour le lancement de l'association Eau Fil de l'Yaigne.*

*Suite à une discussion en bureau et en comité syndical, les élus souhaitent pouvoir continuer à soutenir l'association. Dans le nouveau CTBV de la Seiche il était prévu en 2019 de financer des chantiers bénévoles pour la réalisation d'actions d'entretien du cours d'eau en utilisant des techniques douces de génie végétal. Cette action n'a pas pu être réalisée en 2019, aussi les élus souhaitent la reconduire pour 2020. C'est pourquoi, il est prévu le report de l'enveloppe de 5 000 € initialement prévue pour la réalisation de ce type de travaux. Aussi, l'association Eau Fil de l'Yaigne pourrait les réaliser car leur action s'inscrit pleinement dans le cadre du contrat de bassin versant de la Seiche.*

*Le choix des élus est de soutenir l'association au travers de la réalisation d'actions concrètes et visibles sur le terrain. Ils ne souhaitent pas privilégier le versement d'une aide directe car d'autres associations présentes sur le territoire et portant des actions similaires n'en bénéficient pas. De plus, les élus ne souhaitent pas voir se multiplier les demandes d'aides car le Syndicat ne pourrait pas y répondre favorablement.*

*A noter que Pays de Châteaugiron Communauté a demandé au Syndicat de les accompagner dans le cadre de « défis citoyens » prévus en 2020. Le Syndicat pourrait participer à ce partenariat et pourrait soutenir certaines actions de communication de l'association.*

**Aucune objection au contenu du ROB n'a été formulée.**

**A l'issue de la présentation et des échanges, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. L'ensemble des membres présents a pris acte du rapport d'orientation budgétaire**

### **3 PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)**

**M. DEMOLDER a présenté le dispositif des PSE.** Depuis le 15 juillet 2019, trois masses d'eau du bassin versant de la Seiche font l'objet d'un renforcement des actions agricoles et de reconstitution du maillage bocager à travers un arrêté Zone Soumise à Contrainte Environnementale.

La réponse du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche à l'appel à initiative pour l'expérimentation pour la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) s'inscrit totalement dans le prolongement de cet arrêté.

Face aux actions mises en place sur le territoire du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche, le dispositif des PSE représente un outil de plus et complémentaire pour atteindre les objectifs de bon état. Au regard des enjeux du territoire en matière de dégradation des eaux de la Seiche et de ses milieux aquatiques, le SMBV Seiche souhaite mettre en œuvre des PSE.

- **Objectifs :**

- ✓ Faire émerger des territoires qui seraient en capacité de bâtir et de mettre en œuvre des PSE
- ✓ Tester les PSE en comparaison avec les autres dispositifs existants

- **Financements** publics ou privés

- Souhaits de l'Agence de l'Eau – Délégation Armorique : baies algues vertes, captages d'eau potable, **ZSCE du BV de la Seiche**

- 2 types possibles :

- ✓ **Paysage** : haies, zones humides, ripisylves, parcellaire...
- ✓ **Système** : prairies, rotation, légumineuses, couverture du sol, azote, irrigation...

Face aux actions mises en place sur le territoire du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche, le dispositif des **PSE représente un outil de plus et complémentaire pour atteindre les objectifs de bon état.**

M. DEMOLDER précise que le syndicat aura une réponse d'ici la fin du mois de mars.

#### 4 INFORMATIONS ET DIVERS

##### NOUVEAU PRESIDENT – CPA

M. MEREL agriculteur et représentant de la Chambre d'Agriculture a été élu le 23 janvier dernier comme président de la commission professionnelle agricole – CPA en remplacement de Mme Elisabeth CHEVRIER.

##### PIEAGEGAGE RAGONDINS

M. DEMOLDER revient sur le fonctionnement mis en place pour relancer la dynamique de piégeage des ragondins.

Le SMBV Seiche et la FEVILDEC (FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES) ont souhaité en 2013 encourager la lutte continue contre les rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins, rats musqués) sur chaque commune du territoire de la Seiche à travers une convention. Ce conventionnement s'achève en 2019 et le Syndicat ne juge pas nécessaire de le reconduire.

En effet, le SMBV Seiche a soutenu depuis 2013 :

- une campagne de lutte intensive, piloté par la FEVILDEC
- une indemnisation annuelle des piégeurs pour encourager et maintenir la lutte sur chaque commune

A travers ce soutien, le SMBV Seiche encourageait la mise place d'un système pérenne de prise en charge des frais des piégeurs bénévoles à travers une convention entre le Syndicat de la Seiche – les communes adhérentes et la FE.VIL.DEC (FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES).

La FE.VIL.DEC proposait de son côté pour chaque commune un budget annuel (mis à jour tous les ans) à destination des piégeurs en fonction des sommes réellement versées en phase intensive et du contexte local (nombre de piégeurs, niveau d'infestation, intensité du piégeage...).

Le Syndicat de la Seiche recueillait quant à lui les sommes attribuées en octobre et s'engageait à les reverser à la FEVILDEC en fin d'exercice sur présentation des résultats de piégeage sur l'année écoulée, laquelle procédait ensuite à l'indemnisation des piégeurs. C'était pour le Syndicat la charge d'un travail administratif supplémentaire.

Cette démarche a eu l'avantage de redynamiser le réseau de piégeage et d'harmoniser les pratiques et le suivi des piégeages à l'échelle cohérente du bassin versant.

A présent le syndicat estime que la dynamique en place peut continuer à exister sans son intervention et que la FEVILEC est en capacité à maintenir le lien créé avec les communes. C'est le cas déjà de certaines communes du bassin versant qui effectuent le piégeage sans signer la convention.

**Ce choix a été discuté en séance.**

**L'ensemble des élus s'accorde à dire que le piégeage est important. M. GESLIN indique que sa commune (Esse) n'a pas signé la convention et pour autant elle piège les ragondins sur la commune et a instauré un système d'indemnisation au piégeur et cela fonctionne très bien. Selon lui, les communes peuvent fonctionner simplement et faire en sorte que le piégeage reste efficace.**

**Etant donné que la convention s'est achevée fin 2019, le Syndicat souhaite informer la FEVILDEC de son non renouvellement en précisant de se rapprocher directement des communes qui peuvent à présent prendre le relais.**

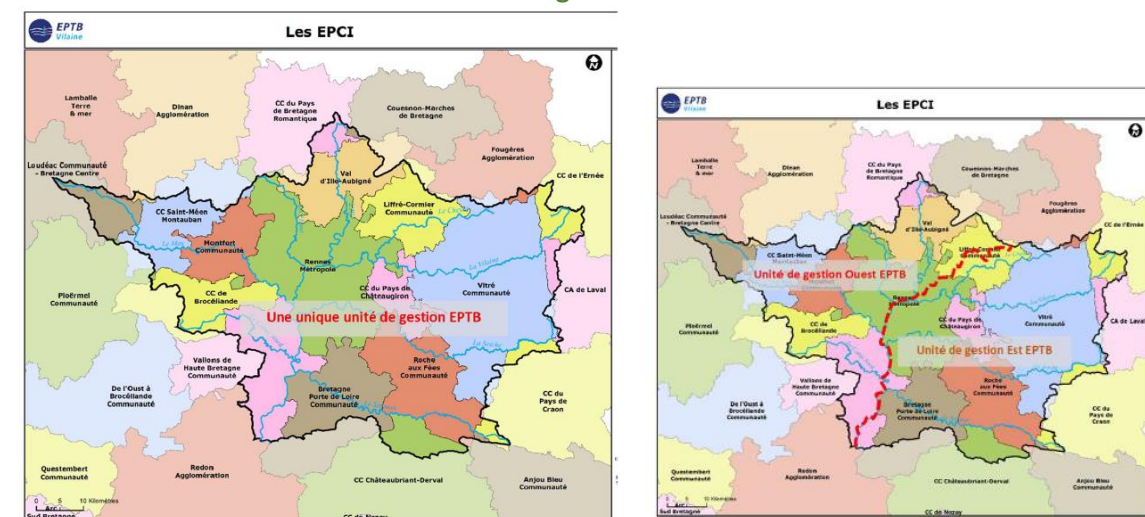
### POINT SUR LA GEMAPI : PROJET DE FUSION

La Préfecture d'Ille et Vilaine en lien avec les services de l'Etat organise une réunion le 7 février 2020 concernant la future organisation des structures territoriales pour la mise en place de la compétence GEMAPI. Aussi, compte tenu des avancées de la réflexion, M. DEMOLDER explique les scénarios de fusion proposés à savoir une unité ou 2 unités de gestion.

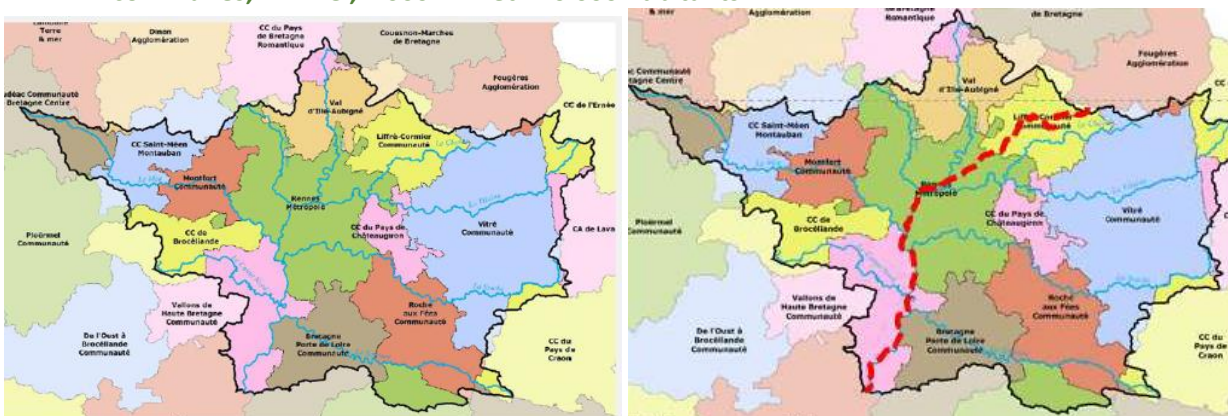
Il rappelle que suite à la réunion du 24/12/2019 avec les EPCI, les points suivants ont été soulevés :

- l'importance de la proximité
- le choix d'un mode de gouvernance qui peut faire appel aux connaissances de personnes ressources communales ;
- le besoin d'être plus efficace et plus ambitieux dans les objectifs ;
- la tendance vers une harmonisation des participations financières ;
- la recherche de mutualisation.

### Scénario EPTB : une unité ou 2 unités de gestion



### Scénario Syndicat spécialisé : une unité ou 2 unités de gestion 222 communes, 17 EPCI, 4 000 km<sup>2</sup> et 740 000 habitants.



La réunion du 7 février 2020 organisée par la Préfecture d'Ille et Vilaine va permettre de faire le point avec les EPCI concernés.

## 5 DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Comme suite à la délibération prise en date du 29 avril 2014, le Président a rendu compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant depuis le dernier comité syndical.

<b>Dépenses Section Investissement = 150 434.88€</b>					
2019	10/10/2019	ODOMETRE	21	ZIMMER	336,00 €
2019	17/10/2019	Panneaux gestion différenciée 2019	21	SARL ELOGRAPHIC	2 853,60 €
2019	05/12/2019	Sonde Niv/T° abs	21	SA SDEC FRANCE	584,40 €
2019	29/10/2019	PECHE ELECTRIQUE plan d'eau de la Haye Guin Orgères	23	SARL FISH PASS	1 860,00 €
2019	28/11/2019	CREATION DE BILLON MARCHE BB 2019 lot 2	23	ROLLAND PHILIPPE	5 332,92 €
2019	28/11/2019	Creation de talus BB lot 3 BC1	23	SARL NATURE ET PAYSAGE	27 186,36 €
2019	28/11/2019	Restauration morphologique du bois tilleul amonais	23	SARL GIBOIRE	39 270,00 €
2019	05/12/2019	Enlèvement d'embâcles	23	DERVENN TRAVAUX & AMENAGEMENTS	2 370,00 €
2019	05/12/2019	Restauration morphologique ruisseau du hamonnais	23	SARL GIBOIRE	70 641,60 €
<b>Dépenses Section Fonctionnement = 34 477.48€</b>					
2019	28/11/2019	stores bureaux chateaugiron	011	LEROY MERLIN FRANCE	62,70 €
2019	10/10/2019	Carburant septembre-décembre 2019	011	SAS HYPER U CHATEAUGIRON	793,12 €
2019	23/10/2019	LOYER BUREAU novembre-décembre 2019	011	COMMUNE DE CHATEAUGIRON	1 521,44 €
2019	10/10/2019	MAINTENANCE PC COMPTABILITE	011	LA MAISON INFORMATIQUE	99,00 €
2019	28/11/2019	consommation COPIE DU 01/08/2019 au 31/10/2019	011	RICOH FRANCE BRETAGNE	156,67 €
2019	28/11/2019	ACCOMPAGNEMENT SITE INTERNET MAINTENANCE 5 HEURES	011	VOYELLE	420,00 €
2019	10/10/2019	ACTIONS INDIVIDUELLES AGRICOLES MOA 2019	011	CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ILLE ET VILAINE	378,00 €
2019	10/10/2019	ACTIONS INDIVIDUELLES AGRICOLES MOA 2019	011	CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ILLE ET VILAINE	378,00 €
2019	10/10/2019	ESSAIS	011	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CETA 35	829,00 €
2019	10/10/2019	DESHERBAGE MECA DU MAIS 2019	011	SARL GIBOIRE	858,42 €
2019	28/11/2019	action agricole MOA	011	EILYPS	378,00 €
2019	05/12/2019	desherbage meca mais campagne 2019	011	CUMA VALLEE DE L'HYAIGNE	1 260,00 €
2019	31/12/2019	campagne suivi qualite eau prelevements pluie	011	GIP LABOCEA	4 146,96 €
2019	31/12/2019	Actions 2019 agricoles	011	AGROBIO 35	2 134,00 €
2019	28/11/2019	spectacle 6 pieds sous l'herbe du 30/10/19	011	ECOSCENIQUE	462,50 €
2019	31/12/2019	formation GARNIER ateliers du management	011	CENTRE DE GESTION 35	252,00 €
2019	28/11/2019	repas bureau syndical du 20/09/19	011	BEUCHER TRAITEUR	54,50 €
2019	28/11/2019	cocktail dinatoire visite terrain élus CS du 01/10/2019	011	BEUCHER TRAITEUR	208,50 €
2019	28/11/2019	cocktail dinatoire CS du 01/10/2019	011	SAS HYPER U CHATEAUGIRON	91,87 €
2019	10/10/2019	PANNEAUX PEDAGOGIQUES BV SEICHE	011	SARL ELOGRAPHIC	360,00 €
2019	06/11/2019	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	011	LAPOSTE	95,60 €
2019	17/10/2019	Abonnement Orange fixe, internet, mobile du 08/10 au 08/12	011	ORANGE SERVICE	405,36 €
2019	28/11/2019	INDEMNITES PIEGEURS 2018/2019	011	FGDON 35	6 990,00 €
2019	23/10/2019	TICKETS RESTAURANT -	012	SAS EDENRED FRANCE	900,00 €
2019	31/12/2019	INTERETS LIGNE TRESORERIE -	66	CREDIT AGRICOLE	1 700,95 €
2019	31/12/2019	RBT trop perçu communication générale 2017 dossier 160660408	67	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	4 500,00 €
2019	31/12/2019	RBT trop perçu restauration morpho 2017 dossier 160660411	67	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	2 040,89 €